

Resovigi



resovigi@wanadoo.fr

Tél. : 06 33 50 93 83

Lyon, le 11 janvier 2006

COMMUNIQUE : HÔTEL DE BORDEAUX SUITE

Hier matin, les 7 familles qui risquaient une mise à la rue de l'hôtel de Bordeaux, se sont vues opposées une fin de non recevoir par le Directeur de l'association Notre Dame des Sans-Abris : la mise à la rue est confirmée, avec la seule option du **115 comme espoir de relogement**.

Le 115, co-géré par l'association Notre Dame des Sans-Abris, est destiné aux personnes à la rue, afin de leur permettre d'être hébergées dans l'urgence et a minima pendant la période hivernale. Les familles de l'hôtel de Bordeaux ne sont pas sans-abris, elles résident à cette même adresse de manière stable depuis plusieurs années. A ce titre, elles ne peuvent être expulsées sans procédure. Il n'est pas du ressort d'une association de dire le droit pour elle-même, et ces familles, contrairement à ce qu'affirme le Directeur de Notre Dame des Sans-Abris, n'étaient pas hébergées de « manière clandestine », mais grâce à un dispositif spécifique, l'ALT (Allocation Logement Temporaire, financé par la DDASS).

Un référé a donc été déposé par les familles auprès du Tribunal de Grande Instance de Lyon afin de faire dire le droit et tenter d'obtenir un délai pour permettre la recherche de réelles solutions.

Une audience est prévue le vendredi 13 janvier, mais l'avocat de l'association Notre Dame des Sans-Abris a demandé un délai de 8 jours, en n'excluant pas une négociation, ce qui reporterait l'audience au vendredi 20 janvier à 9h, au Tribunal d'Instance de Lyon, **sous réserve qu'il n'y ait plus de pressions sur les familles pour les contraindre à quitter les lieux**.

Nous vous tiendrons informés de la date de l'audience.

Contact : Resovigi, Bernard Huissoud 06 33 50 93 83